

DEMANDE D'INSCRIPTION

Catégories I et II

INSTRUCTIONS

Photo

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données dans ce document ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci.

Documents à fournir par les Parents au moment de l'inscription :

- Une photo d'identité.
- Un extrait d'acte de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
- Un certificat de scolarité délivré par le dernier établissement fréquenté par l'élève et précisant notamment quels ont été ses résultats scolaires durant la précédente période d'études et, le cas échéant, s'il a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.
- L'attestation ci-jointe à compléter par le service du personnel de votre Institution et, en cas de nécessité, une copie conforme de votre contrat de travail.
- En cas de séparation ou de divorce des parents, joindre la décision du juge concernant la garde de l'enfant.

Votre enfant présente-t-il un handicap nécessitant une aide spéciale ? Oui Non

Si oui, précisez le cas:

Pour une inscription en section anglophone, francophone ou germanophone:

Je préfère que mon enfant soit inscrit:

à l'Ecole européenne de Luxembourg I – Kirchberg

à l'Ecole européenne de Luxembourg II – Bertrange/Mamer

Le soussigné déclare qu'il prendra connaissance du Règlement Général de l'école dont il s'engagera à respecter toutes les dispositions en souscrivant cette inscription. (voir sites web : Lux I www.euroschool.lu, Lux II www.eursc-mamer.lu, Bureau du Secrétaire Général www.eursc.eu).

Les Ecoles de Luxembourg I et Luxembourg II s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s) et éventuellement à des fins statistiques. Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfant(s) à l'Ecole. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à moins que la loi n'en dispose autrement. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernant votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à Mme Papa pour l'Ecole Européenne de Luxembourg I et à Mme Michaud pour l'Ecole Européenne de Luxembourg II.

.....
Date

.....
Signature des Parents ou de leur Représentant

Réservé à l'Administration de l'Ecole :

Date de réception de la demande d'inscription:

Cycle :

Section linguistique :

Année :

Code de l'employeur :

Décision de la Direction :

(Mode d'emploi succinct voir verso)

☐ = Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

Pour l'inscription aux **cycles maternel et primaire**, lire toutes les pages et compléter les pages 1, 3, 4, 5, 6, 9 et 11.

Pour l'inscription au **cycle secondaire**, lire toutes les pages et compléter les pages 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11.

Pour l'inscription en **6ème ou 7ème année secondaire**, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec l'Administration de l'Ecole pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition).

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Attention :

Il est important d'indiquer les adresses email d'une façon parfaitement lisible, sinon l'Ecole ne sera pas à même de les enregistrer et de vous envoyer des informations par courriel !

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom :

Prénoms : Sexe : M / F

Né(e) le : / /

Lieu (cf. acte naissance) : Pays :

Nationalité 1 : Nat. 2 :

Langue(s) parlée(s) en famille : 1) 2)

Langue dominante de l'élève :

Cycle et année demandés :

Maternel	ANNEE	1	2						
Primaire	ANNEE	1	2	3	4	5			
Secondaire	ANNEE	1	2	3	4	5	6	7	

Section linguistique demandée:

Adresse de l'élève :

Rue : N° Bte

Code postal : Ville : Pays :

Tél :

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille :

Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne :

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>
.....
.....
.....

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom :
Prénom :
Lien de parenté :
Nationalité : Langue 1) 2)
Profession :
Organisme :
N° personnel :
Date fin de contrat :
Tél. professionnel : E-mail:

Adresse :

Rue : N° Bte
Code postal : Ville : Pays :
Tél. domicile Tél. portable
Fax : E-mail :

Nom :
Prénom :
Lien de parenté :
Nationalité : Langue 1) 2)
Profession :
Organisme :
N° personnel :
Date fin de contrat :
Tél. professionnel : E-mail:

Adresse :

Rue : N° Bte
Code postal : Ville : Pays :
Tél. domicile Tél. portable
Fax : E-mail :

En cas de séparation/divorce, veuillez indiquer le nom du parent qui exerce le droit de garde :
..... (document à fournir)

TUTEUR (uniquement lorsque l'enfant ne vit pas chez ses parents)

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Nationalité : Langue 1).....2).....

Profession :

Organisme :

N° personnel :

Date fin de contrat :

Tél. professionnel : E-mail:.....

Garde de l'enfant : Oui / Non (document de garde à fournir)

Adresse :

Rue : N° Bte

Code postal : Ville : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :

Fax.: E-mail:

REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(sous réserve d'approbation par le Conseil Supérieur d'avril 2011)

Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

Voir le Règlement général, article 47.e

Règles pour l'enseignement des langues

- a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4^{ème} année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6^{ème} année secondaire.

Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.

- b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes:

LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières SWALS s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'autre langue nationale (« Other National Language ») (irlandais et maltais).

- c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes:

LI est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.

LII est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire ; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.

En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie et économie.

LIII est enseignée à partir de la 2^{ème} année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 2^{ème} année, le cours de LIII est un cours d'initiation.

LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^{ème} année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4^{ème} année, le cours de LIV est un cours d'initiation.

Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language).

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

1) POUR LES ELEVES DES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

NOM et prénom de l'élève :

Section linguistique demandée : Année :

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2008/2009
2009/2010
2010/2011

Connaissances linguistiques :

Langues	Nombre d'années d'études	Degré de connaissance

Renseignement complémentaire :

Votre enfant est-il inscrit à la garderie des Communautés Européennes ? Oui / Non

CHOIX DES OPTIONS (directives : voir document joint aux 2 pages qui suivent)

a) **Langue II** (1ère langue étrangère) : Allemand Anglais Français

b) **Pour les élèves IRLANDAIS/MALTAIS uniquement :**

Irlandais * matière supplémentaire Oui / Non

Maltais * matière supplémentaire Oui / Non

** Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

c) **Pour les élèves finlandais en section suédoise***: finnois matière supplémentaire Oui Non

Pour les élèves finlandais en section finlandaise*: suédois matière supplémentaire Oui Non

** Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

d) **Cours de religion*/morale non confessionnelle*** :

Catholique Orthodoxe Morale non confessionnelle

Israélite Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :

** dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant*

(Les éventuelles demandes de changement pour l'année scolaire suivante sont à soumettre jusqu'au 30 avril.)

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

2) POUR LES ELEVES DU CYCLE SECONDAIRE

NOM et prénom de l'élève :

Section linguistique demandée : Année :

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2006/2007
2007/2008
2008/2009
2009/2010
2010/2011

Connaissances linguistiques :

Langues	Nombre d'années d'études	Degré de connaissance

CHOIX DES OPTIONS

a) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :

- Catholique Orthodoxe Morale non confessionnelle
 Israélite Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :

b) Langue II (1ère langue étrangère) : Allemand Anglais Français

c) Pour les élèves de 2e, 3e, 4e et 5e année: Langue III (2ème langue étrangère)

Choix : Allemand, anglais, espagnol, français,italien (+ Irlandais/Maltaise pour les élèves Irlandais/
Maltais uniquement).

*Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.
Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :*

1er choix : 2ème choix :

d) Pour les élèves de 3ème année secondaire uniquement: (Choisir deux des options indiquées)

- Latin Art Musique

Les élèves doivent débiter en 3ème année l'étude du latin s'ils veulent choisir cette matière en 4ème année.

Pour les élèves des 4e, 5e, 6e et 7e année, veuillez compléter le formulaire de choix des options.

** dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant*

Pour les élèves qui tombent sous une des catégories suivantes, voir ci-dessous:

- élèves de nationalité irlandaise ou maltaise
- élèves qui fréquente la section grecque
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section finlandaise
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section suédoise

Veillez compléter les cases de la section concernée.

Pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise:

Si l'élève n'a pas choisi l'irlandais ou le maltais en langue III ou IV il a la possibilité de poursuivre le cours d'irlandais/de maltais comme matière supplémentaire. Veillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

Irlandais comme matière supplémentaire: oui
 non

Maltais comme matière supplémentaire: oui
 non

Pour les élèves de nationalité grecque qui fréquentent la section grecque:

Les élèves des années 2, 3, 4 et 5 de la section grecque ont la possibilité de suivre le cours de grec ancien comme matière supplémentaire. Veillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

Grec ancien comme matière supplémentaire: oui
 non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise:

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise ont la possibilité de suivre un cours de suédois comme matière supplémentaire. Veillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

Suédois comme matière supplémentaire: oui
 non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise:

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise ont la possibilité de suivre un cours de finnois comme matière supplémentaire. Veillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

Finnois comme matière supplémentaire: oui
 non

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG

Categories I and II

**PAYMENT OF SCHOOL COSTS
PAIEMENT DE FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON SCHULKOSTEN**

We the undersigned
Nous soussignés
Wir Unterzeichnete

.....

Parents/tutors of the pupil
Parents/tuteurs de l'élève – Eltern oder
Erziehungsberechtigte des Schülers(m/w)

.....

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all school invoices including insurance fees, baccalaureate examination fees, locker fees and other costs must be paid within 30 days of the invoice date
toutes les factures relatives aux frais d'assurance, frais d'inscription au bac, frais de casiers etc doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture
alle Rechnungen betreffend Versicherungsbeiträge, Einschreibengebühren zum Abitur, Schließfächer usw. binnen 30 Tagen nach Rechnungsdatum zu zahlen sind.
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal rate (actually 3,50%, to be revised annually) will be charged from that date
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux (actuellement 3,50%, revus annuellement) seront ajoutés à compter de la date d'échéance
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen (z.Z. 3,50%, die jährlich angepasst werden) ab Zahlungsdatum erhoben werden.

.....
date/Datum

.....
parents' signature preceded by handwritten "we agree"
signature des parents précédée des mots manuscrits "d'accord"
Unterschrift der Eltern mit dem handschriftlichen Vermerk « Einverstanden »

INSTITUTION :

DIVISION :

Tél :

Fax : E-mail :

ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE EUROPEENNE

Je soussigné(e), responsable du service
du personnel de, certifie que

Monsieur/Madame

adresse privée :

fait partie de notre personnel en tant que (*) :

N° personnel :

Durée du contrat ou de la nomination :

Date du début de contrat :

Date de fin de contrat :

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants repris ci-dessous :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'Institution

Responsable du Personnel

NOM :

Date :

Signature :

(*) Pour le personnel **OTAN**, veuillez indiquer s'il s'agit :

- d'un agent civil international sous contrat OTAN/NAMSA
- d'un fonctionnaire détaché avec traitement national.